

Actualisation du diagnostic agricole pour l'élaboration du PLUiH

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme local de l'Habitat (PLUiH), prescrite le 7 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR) engage une actualisation du diagnostic agricole auprès de l'ensemble des agriculteurs du territoire.

⇒ Mais qu'est-ce qu'un PLUiH ?

Il s'agit d'un document d'urbanisme permettant de fixer les règles d'utilisation des sols et d'anticiper les besoins futurs, tout en prenant en compte les enjeux et les spécificités de chaque secteur, notamment l'agriculture. Il est réalisé par la CABBALR à l'échelle des 100 communes qui composent son territoire.

Lorsqu'il sera approuvé, le PLUiH remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme actuellement en vigueur (PLU, cartes communales ...) ou le Règlement National d'Urbanisme qui s'appliquent sur certaines communes dépourvues de document d'urbanisme. De nouvelles règles et un nouveau zonage entreront alors en vigueur.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur la démarche PLUiH, rendez-vous sur :
pluih.bethunebruay.fr

⇒ Pourquoi actualiser le diagnostic agricole ?

Notre territoire est marqué par une identité rurale forte, dont **l'agriculture constitue un pilier fondamental**, qui doit être prise en compte dans le futur projet d'aménagement.

L'actualisation du diagnostic agricole est donc nécessaire afin de bien identifier les besoins des agricultrices et agriculteurs, notamment leurs futurs projets de développement (à horizon 10 ans).

Ce diagnostic agricole, entrepris en lien avec la Chambre d'Agriculture, s'attachera à :

- **Intégrer les nouvelles exploitations, les nouveaux bâtiments,**
- **Corriger certaines erreurs ou oublis,**
- **Réaliser une mise à jour à la suite de l'arrêt de certaines exploitations,**
- **Connaitre les projets agricoles et leurs contraintes** foncières pour éviter de bloquer inutilement le développement des exploitations,
- **Connaitre les projets de diversification énergétique** (agrivoltaïsme, méthanisation...) ou autres,
- **Connaitre les projets agri-touristiques** (camping à la ferme, habitations légères de loisir...) afin de mettre en place des zonages adaptés,
- **Identifier les friches bâties et s'interroger sur leurs devenirs** (démolition, renaturation, changement de destination vers du logement ou d'autres activités économiques),
- **Identifier les logements de fonction** existants ou en projet,

Ainsi, cette actualisation permettra d'accompagner le développement agricole sur notre territoire, ce qui nécessite de bien identifier ses besoins, et d'être au plus près des réalités locales.

Pour cela, nous avons besoin de VOUS !

⇒ Comment participer au diagnostic agricole ?



Participez en un clic,

en répondant au questionnaire en ligne,
disponible à l'adresse suivante :

<https://airepublique.typeform.com/diagnosticagri>

Participez aux réunions,

elles seront l'occasion d'échanger, de localiser les sites et leur nature, et d'identifier les projets portés par les agriculteurs

Nous avons besoin de vous !

En participant au diagnostic agricole :

- Vous affinez et enrichissez nos connaissances sur vos pratiques, vos besoins
 - vous éclairerez les élus dans leurs futures prises de décisions pour construire le futur PLUiH
- A défaut, le PLUiH risque de ne pas répondre à vos attentes, de ne pas être compatible avec vos perspectives de développement.

Ce diagnostic individuel prendra fin le

28 février 2026, dernier délai pour nous faire parvenir vos réponses.

Le service Planification se tient à votre disposition pour tout complément d'information que vous jugerez utile.

Je vous prie de d'agréer, Madame, Monsieur en l'assurance de ma parfaite considération,

**Le Vice-président en charge de la ruralité,
de l'agriculture et du SCoT**

Maurice LECONTE

**La Vice-Présidente en charge du foncier
et de l'urbanisme,**

Corinne LAVERSIN